VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents: Dr Yves JAUNAUX, Maire. M. Hervé CRAPART, Mme Nathalie MASSON, M. Michel LEFORT, Mme Régine LAVIRON, M. Roger REVOILE, Mme Michèle DARSON, Adjoints. Mme Jocelyne MAILLET, Mme Hélène BERGE, Mme Evelyne MARCELOT, M. Jean-Marie ABDILLA, M. Marc VEIL (à partir de la délibération N°20), Mme Christine AIELLO, M. Gilles RENARD, Mme Patience BAMBELA, M. Sylvain PELLETIER Mme Ludivine AMEDJKANE (à partir de la délibération N°20 et jusqu'à la délibération N°25), M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, M Michel JOZON, , M. Claude DEMONCY.

Absents représentés : M. Jean-Pierre CROISSY

par M. Gilles RENARD Mme Michèle JOURNET par Mme Hélène BERGE M. Joël TEINTURIER par Dr Yves JAUNAUX M Jean René BILLAUD par M. Michel LEFORT

Mme Béatrice RIOLET par Mme Dominique FRICHET

Mme Pascale ASSOUVIE par M Michel JOZON

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne MAILLET

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 a été adopté à la majorité.

Date de convocation/affichage: 03.04.2018 Date affichage compte-rendu: 16.04.2018 Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal **Du 6 mars 2018 Rapporteur Dr JAUNAUX**

Le Conseil Municipal, Adopte le compte-rendu du 6 février 2018 À la maiorité

19 Voix Pour et 6 Voix Contre: M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

OBJET: 19/2018 – Approbation des comptes de gestion :

Ville - Aérosphalte - Assainissement - Eau

Le Conseil Municipal.

Réuni sous la présidence de Monsieur Yves JAUNAUX, Maire

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été effectuées régulièrement

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2017**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de Mme Ludivine AMEDJKANE à 18h04 Arrivée de M Marc VEIL à 18h05

OBJET: 20/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017:

Ville - AéroSphalte - Assainissement - Eau

Monsieur Hervé CRAPART

Présente les Comptes Administratifs.

Monsieur Yves JAUNAUX quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A la majorité : 19 Voix Pour, 6 Voix Contre : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

VOTE ainsi qu'il suit les Comptes Administratifs 2017 :

- VILLE
- AEROSPHALTE
- ASSAINISSEMENT
- EAU

Compte administratif VILLE

125-117-	Investisse	ments	Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dénance	Dogattag	Dánangag	Desettes	Dánangas	Desettes
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	1 215 461,56	972 857,18	4 570 963,60	4 915 730,87		
résultat de l'exercice	- 242 60	4,38	344 76	7,27		
résultat reporté de N-1	71 425	- 02	488.03	7 45		
resultat reporte de N-1	- 71 425	0,02	488 02	.7,45		
résultat de clôture	- 314 02	- 314 029,40		832 794,72		5,32
restes à réaliser	197 920,29	204 950,00				
total restes à réaliser	7 029,	71				
résultat définitif	-306 999	9,69	832 79	4,72	525 79	5,03

Compte administratif AEROSPHALTE

	I					
Libellés	Investisse	ments	Fonctionn	ement	Enser	nble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	5 877,20	8 759,79	99 096,64	108 513,14		
résultat de l'exercice	2 882,	.59	9 416,	50		
résultat reporté de N-1		18 201,85		22 530,89		
résultat de clôture	21 084	,44	31 947	,39	53 03	1,83
restes à réaliser	0,00					
total restes à réaliser	0,00					
résultat définitif	21 084	,44	31 947	,39	53 03	1,83

Compte administratif ASSAINISSEMENT

Libellés	Investisser	nents	Fonctionne	ment	Ensem	ible
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	202 062,98	153 763,17	247 769,48	254 716,83		
résultat de l'exercice	- 48 299	,81	6 947,3	35		
résultat reporté de N-1		261 012,95		823 115,24		
résultat de clôture	212 713	3,14	830 062	,59	1 042 7	75,73
restes à réaliser	42 776,51	0,00				
total restes à réaliser	- 42 776	5,51				
résultat définitif	169 936	,63	830 062	,59	999 99	9,22

Compte administratif EAU

Libellés	Investisse	ements Fonctionnement		Ensemble		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	66 770,46	73 894,95	107 748,41	228 660,78		
résultat de l'exercice	7 124,	49	120 9	12,37		
résultat reporté de N-1		34 929,01		909 444,95		
résultat de clôture	42 053	42 053,50		1 030 357,32		110,82
restes à réaliser	19 650,00					
total restes à réaliser	- 19 650	0,00				
résultat définitif	22 403	,50	1 030	357,32	1 052 7	60,82

OBJET: 21/2018 - Affectation des Résultats: Ville

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Le 10 avril, ce jour,

Considérant les résultats du compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de 525 795,03 €

VILLE	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	2017
A) Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	344 767,27
B) Résultat antérieur reporté	
ligne 002 du compte administratif - excédent ou déficit	488 027,45
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	832 794,72
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	
D 001 (besoin de financement)	-71 425,02
R 001 (excédent de financement)	
E) Solde d'exécution d'investissement 2017	
besoin de financement	-242 604,38
F) résultat d'investissement D + E	-314 029,40
Restes à réaliser : dépenses	197 920,29
Restes à réaliser : recettes	204 950,00

G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	-306 999,69	
AFFECTATION		
1) affectation en réserve R 1068	306 999,69	
2) report d'investissement		
R 001 (excédent de financement)		
D 001 (besoin de financement)	-314 029,40	
3) report de fonctionnement		
R 002 (excédent)	525 795.03	
D 002 (déficit)		

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat

OBJET: 22/2018 – Affectation des Résultats: AéroSphalte

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Le 10 avril, ce jour,

Considérant les résultats du compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de 31 947,39

AEROSPHALTE	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	2017
A) Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	9 416,50
B) Résultat antérieur reporté	
ligne 002 du compte administratif - excédent ou déficit	22 530,89
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	31 947,39
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	18 201,85
E) Solde d'exécution d'investissement 2017	
besoin de financement	2 882,59
F) résultat d'investissement D + E	21 084,44
Restes à réaliser : dépenses	0.00
Restes à réaliser : recettes	0.00
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	21 084,44
AFFECTATION	
1) affectation en réserve R 1068	0.00
2) report d'investissement	
R 001 (excédent de financement)	21 084,44
D 001 (besoin de financement)	
3) report de fonctionnement	
R 002 (excédent)	31 947,39
D 002 (déficit)	
Conseil Municipal	

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat

OBJET: 23/2018 - Affectation du résultat 2018: ASSAINISSEMENT

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Le 10 avril, ce jour,

Considérant les résultats du compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de 830 062,59

ASSAINISSEMENT	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	2017
A) Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	6 947,35
B) Résultat antérieur reporté	
ligne 002 du compte administratif - excédent ou déficit	823 115,24
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	830 062,59
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	261 012,95
E) Solde d'exécution d'investissement 2017	
besoin de financement	-48 299,81
F) résultat d'investissement D + E	212 713,14
Restes à réaliser : dépenses	42 776,51
Restes à réaliser : recettes	0.00
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	169 936,63
AFFECTATION	
1) affectation en réserve R 1068	0.00
2) report d'investissement	
R 001 (excédent de financement)	212 713,14
D 001 (besoin de financement)	
3) report de fonctionnement	
R 002 (excédent)	830 062,59
D 002 (déficit)	

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat

OBJET: 24/2018 - Affectation du résultat 2018: EAU

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, Le 10 avril, ce jour,

Considérant les résultats du compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de 1 030 357,32

SERVICE DES EAUX	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	2017
A) Résultat de fonctionnement	
résultat de l'exercice : excédent ou déficit	120 912,37
B) Résultat antérieur reporté	
ligne 002 du compte administratif - excédent ou déficit	909 444,95
C) résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	1 030 357,32
D) Solde d'exécution d'investissement 2016	
D 001 (besoin de financement)	34 929,01
R 001 (excédent de financement)	
E) Solde d'exécution d'investissement 2017	
besoin de financement	7 124,49

F) résultat d'investissement D + E	42 053,50
Restes à réaliser : dépenses	19 650,00
Restes à réaliser : recettes	
G) résultat d'investissement F + Restes à réaliser	22 403,50
AFFECTATION	
1) affectation en réserve R 1068	0.00
2) report d'investissement	
R 001 (excédent de financement)	
D 001 (besoin de financement)	42 053,50
3) report de fonctionnement	
R 002 (excédent)	1 030 357,32
D 002 (déficit)	

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat

OBJET: 25/2018 -

Vote des taux d'imposition des TAXES DIRECTES LOCALES pour 2018

Vu la notification des bases 2018, Etat 1259,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2018 :

	Taux votés 2017	Taux votés 2018	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe Habitation	9,96% sans part départementale	9,96% sans part départementale	4 679 000.00	466 028.00
Taxe Foncière (bâti)	19,62 %	19,62 %	5 698 000.00	1 117 948.00
Taxe Foncière (non bâti)	34,83 %	34,83 %	95 600.00	33 297.00
			Produit fiscal attendu	1 617 273.00

OBJET: 26/2018 - Budget Unique 2018: VILLE

Monsieur Hervé CRAPART

Expose les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état 1259/2018,

Vu l'avis de la Commission des finances du 6 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité : 20 Voix Pour, 6 Abstentions : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

VOTE le Budget Unique 2018 VILLE qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 5 064 742,28 € Section d'investissement : 1 455 688,88 €

M JAUDON demande si le Budget du CCAS est intégré au Budget de la Ville.

M Le Maire répond que le Budget du CCAS est indépendant et a un budget propre, la ville verse une subvention.

Il précise que 90% du Budget du CCAS est constitué par les revenus et dépenses de la RPA.

OBJET: 27/2018 - Budget Unique 2018: AEROSPHALTE

Monsieur Hervé CRAPART

Expose les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A la majorité : 20 Voix Pour, 6 Abstentions : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

VOTE le Budget Unique 2018 AEROSPHALTE qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 345 863,73 € Section d'investissement : 40 802,89 €

M JOZON questionne sur le montant inscrit au compte 6712 : amendes fiscales et pénalités.

M. Le Maire répond qu'il s'agit d'une amende pénale de l'affaire Jet Race qui a gagné en Appel sur une affaire concernant la perte de son chiffre d'affaire et ses amortissements. Le juge en Cours Administrative d'Appel a néanmoins précisé qu'il y avait lieu de demander à cette société la remise en état du site occupé sur l'AéroSphalte et le paiement des loyers de retard. Ces sommes sont donc inscrites en recette sur les lignes 70878 remboursements de frais et 7788 autres produits exceptionnelles.

OBJET: 28/2018 - Budget Unique 2018: ASSAINISSEMENT

Monsieur Hervé CRAPART

Expose les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances du 6 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité : 20 Voix Pour, 6 Abstentions : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

VOTE le Budget Unique 2018 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 091 910,14 € Section d'investissement : 733 697,13 €

OBJET: 29/2018 - Budget Unique 2018: EAU

Monsieur Hervé CRAPART

Expose les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances du 6 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018, Après en avoir délibéré,

A la majorité : 20 Voix Pour, 6 Abstentions : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

VOTE le Budget Unique 2018 EAU qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 271 592,40 € Section d'investissement : 564 329,37 €

M JOZON demande à M. Le Maire si la municipalité a l'intention de demander un report du transfert de compétences Eau et Assainissement pour 2026 à la CC2M

M. Le Maire répond que concernant l'Assainissement, ce débat pourra avoir lieu avec la CC2M mais que concernant l'Eau, du fait que la commune soit au Syndicat du TransprEauvinois qui va prochainement fusionner avec le SNE et compte tenu du projet de raccordement du TransprEauvinois très avancé, le report du transfert de la compétence Eau à la CC2M n'est pas possible. Il aura donc lieu en janvier 2019.

OBJET: 30/2018 - Mandat de vente pour 3 terrains communaux: montant de la commission due à l'Agence

Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer trois mandats de vente avec l'Agence MONTAZ de La Ferté-Gaucher, pour deux terrains communaux :

1. **<u>18 rue André Maginot :</u>** Terrain destiné à la construction

Cadastré section C n° 121 pour 1250 m² et n° 122 pour 1120 m²

Prix de vente : 194 000 €

Commission de principe de l'Agence : 10 000 € (prix à négocier lors de la vente).

2. **Rue de Coutran** : Terrain non constructible

Cadastré section E n° 472 pour 15 657 m² et n° 1076 pour 5763 m² et n° 471 pour 6790 m².

Prix de vente : 112 000 €

Commission de principe de l'Agence : 10 000 € (prix à négocier lors de la vente).

3. **37 rue Victor Plessier** : Terrain constructible

Cadastré section E n° 1153 pour 758 m². Bâtiment principal qui s'élève sur 4 niveau (rez de chaussée + 2 étages et une cave

Prix de vente : 230 000 €

Commission de principe de l'Agence : 10 000 € (prix à négocier lors de la vente).

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018, Après en avoir délibéré,

A la majorité: 20 Voix Pour, 6 Contre: M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY. AUTORISE LE MAIRE, à signer les trois mandats de vente pour trois terrains communaux situés, rue A. Maginot et rue de Coutran et 37 rue victor Plessier comme indiqué ci-dessus.

M JOZON demande quelles sont les règles du PLU concernant le terrain Rue Maginot

- M. Revoile répond que ce terrain est constructible aussi bien en collectif qu'en individuel. Il lui précise néanmoins que ce terrain a une grosse servitude sur une bande importante de l'emprise au sol.
- M. Jozon demande quel est le projet sur la parcelle de l'ex perception Rue Victor Plessier et souhaite prendre connaissance de la division effectuée sur cette parcelle.
- M. Le Maire et M. Crapart expliquent qu'il y a plusieurs projets de réflexion de longue date qui nécessitent des financements importants :
- Projet d'un jardin extraordinaire en collaboration avec M Renaud Directeur de la SEGPA.
- Réhabilitation de la Grange aux Dimes et du Prieuré autour d'un projet associatif également en collaboration avec M Renaud Directeur de la SEGPA.

<u>OBJET</u>: 31/2018 – Reversement de la subvention 2017 à Famille Rurale pour la ludothèque

Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Expose la notification de paiement de la CAF de Seine et Marne du mois d'aout 2017 d'un montant de 1 038,75 € pour le contrat Enfance-Jeunesse ludothèque.

Informe que le montant de la subvention a été perçu par la commune de La Ferté Gaucher **Informe** qu'il convient de reverser ce montant à Famille Rurale porteur du projet de la ludothèque.

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE LE MAIRE, à reverser à Famille Rurale le montant de 1 038,75 € correspondant à la subvention versé par la CAF pour le projet de la ludothèque.

<u>OBJET</u>: 32/2018 – Subvention à l'association de commémoration et de Reconstitution militaire de la 7th DB

Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Expose la demande de l'association de commémoration et de reconstitution militaire de la 7th DB en partenariat avec la carrosserie du Petit Taillis pour l'organisation d'un week-end les 12 et 13 mai 2018 concernant la commémoration de mai 2018.

Informe d'une demande de subvention pour l'organisation de cette manifestation par l'association de commémoration et de reconstitution militaire de la 7th DB

Propose sur avis de la commission des finances une subvention de 500 €

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART,

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission des finances du 6 avril 2018 Après en avoir délibéré,

A la majorité : 25 Voix Pour et 1 abstention : M CRAPART.

AUTORISE LE MAIRE, à reverser à l'association de commémoration et de reconstitution militaire de la 7th DB une subvention d'un montant de 500 € pour la commémoration de mai 2018.

<u>OBJET</u>: 33/2018 – Dénomination de la voirie des Jardins de la Ferté Gaucher (Gendarmerie)

Monsieur LE MAIRE,

Expose que dans le cadre de la construction de la Gendarmerie de la Ferté Gaucher, il convient de dénommer la nouvelle voie créée.

Informe de la proposition du Lieutenant Charlotte Desjardins,

Rue Pierre Bœuf:

Pierre Ernest Bœuf est né à Voudenay, canton d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 21 avril 1923. Blessé mortellement par les Allemands « sur la route n° 51 » à l'entrée de Braysur-Seine, canton idem (Seine-et- Marne), à 7 heures 00, le 23 août 1944.

Mort des suites de ses blessures de guerre à l'hôpital de Sens, canton idem (Yonne), à 13 heures 30, le 23 août 1944.

Elève gendarme à l'école préparatoire de gendarmerie de Brive-la-Gaillarde (compagnie ignorée), affecté provisoirement avec le grade de gendarme stagiaire au groupement de gendarmerie de renfort (poste de surveillance de l'écluse de Bray-sur-Seine).

A servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur de Seine-et-Marne (Vengeance - Groupement de Bray-sur-Seine) en août 1944, grade d'assimilation dans les FFI. Médaille militaire et croix de guerre 1939-1945 avec palme (à titre posthume) le 20 octobre 1948 :

« Gendarme de haute valeur morale, s'est joint spontanément, en août 1944, aux Forces Françaises de l'Intérieur de la région de Bray-sur-Seine. A fait preuve des plus belles qualités militaires et n'a cessé de donner les plus beaux exemples de courage, de dévouement et d'abnégation. A trouvé une mort glorieuse le 23 août 1944, au cours des engagements avec l'ennemi ».

Médaille militaire et croix de guerre 1939-1945 avec palme (à titre posthume) le 28 mars 1950 (fait double emploi).

Son nom est gravé sur le monument aux morts de Gueugnon, canton idem (Saône-et-Loire).

Le conseil municipal, VU l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité Accepte de dénommer la voie de la Gendarmerie : rue Pierre BŒUF.

<u>Objet</u>: 34/2018 – Vote du critère pour le calcul des subventions exceptionnelles versées par les membres du TransprEAUvinois Entendu l'exposé de M. REVOILE,

Qui rappelle que le Syndicat mixte auquel adhère la Commune de la Ferté Gaucher est un Service Public Industriel et Commercial ;

Qu'en conséquence, il est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers qui constitue la contrepartie pour service rendu ;

Que, le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements d'interconnexion des réseaux des communes du syndicat qui constituent un préalable indispensable à la fourniture d'eau ;

Qu'en vertu de ces contraintes particulières de fonctionnement, il peut être dérogé au principe de financement d'un service public industriel et commercial posé par l'article L.2224-1 du CGCT ;

Que le syndicat mixte peut solliciter de ses membres le versement de subventions exceptionnelles, lesquelles revêtent un caractère facultatif ;

Vu les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 1 / 4 du 12 mars 2018 du TransprEAUvinois fixant le critère de calcul des subventions exceptionnelles de ses membres adhérents ;

Considérant que ce critère est la moyenne des volumes mis en distribution au cours des trois dernières années de référence ;

Que, pour 2018, il s'agira des années 2014-2015-2016;

Considérant que le Conseil municipal de La Ferté Gaucher doit prendre une délibération concordante et motivée pour accepter ce critère qui servira de base au calcul du montant de la subvention exceptionnelle qui lui sera appelée ;

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur REVOILE,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le critère de calcul de la subvention exceptionnelle de la Commune de La Ferté Gaucher tels que défini comme suit :

- moyenne des volumes mis en distribution sur le réseau au cours des trois dernières années de référence, soit, pour 2018, les années 2014-2015-2016 ;

<u>Objet</u>: 35/2018 – Vote du montant de la subvention exceptionnelle des membres adhérents au TransprEAUvinois

Entendu l'exposé de M REVOILE qui rappelle que les membres adhérents du syndicat mixte participent solidairement au financement du maillage de réseaux d'eau potable.

Vu la délibération syndicale n° 1 / 4 du 12 mars 2018 fixant le critère de calcul permettant de déterminer le montant des subventions exceptionnelles des membres du syndicat ;

 ${\bf Vu}$ la délibération syndicale n° 1 / 5 du 12 mars 2018 définissant le montant des subventions exceptionnelles des membres du syndicat pour l'année 2018 ;

Considérant que le critère permettant de définir la subvention financière des membres a été défini comme suit :

- Le critère de calcul est la moyenne des volumes mis en distribution au cours des trois dernières années de référence ;
- Pour 2018, il s'agira des années 2014-2015-2016.

Considérant que la subvention appelée au titre de l'année 2018 est à affecter uniquement en section de fonctionnement ;

Considérant que le conseil municipal de la commune de La Ferté Gaucher doit prendre une délibération concordante et motivée pour accepter le montant de sa subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2018 ;

Fixe la subvention exceptionnelle de la commune de La Ferté Gaucher pour l'année 2018 comme suit :

	Assiette de facturation			
	Volumes référence (m3) Participations (€)			
La Ferté Gaucher	308.129	30 812.93		

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur REVOILE,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le versement de la subvention exceptionnelle de 30 812.93 € pour l'année 2018 au TransprEAUvinois

<u>OBJET</u>: 36/2018 – Création de poste d'ingénieur principal Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose qu'il convient de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1 juin 2018.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2018 Après en avoir délibéré,

A la majorité : 20 Voix Pour, 6 Voix Contre : M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

DECIDE de créer le poste d'ingénieur principal à compter du 1^{er} juin 2018

M. Jozon commente le recrutement d'un ingénieur principal dès le mois de juin et M. Jaudon commente le recrutement en précisant qu'il pense qu'il ne restera aucune charge de travail au futur Directeur des Services Techniques, en conséquence des transferts de compétences Eau et Assainissement.

M. Le Maire répond qu'il est nécessaire vu les dossiers en cours d'assurer une passation sérieuse des dossiers et que les projets inscrits au PPI sont encore assez importants pour fournir un travail soutenu au futur Directeur des Services Techniques.

INFORMATIONS

- Documents du DOB de la Communauté de Communes des 2 Morin
- M ABDILLA est nommé référent transport
- Réponse de M Le Maire à la lettre de M Jozon

QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse

FIN DE LA SEANCE à 19h57

Le Maire, Dr Yves JAUNAUX

La Secrétaire de séance Mme Jocelyne MAILLET